

## CAFÉ CHORAL



## Bienvenue à toutes et tous !

- Les différentes formes d'engagement
  - bénévole,
  - salarié,
  - prestataire
- Régime général ou intermittence ?
- Salariat VS Auto-entreprise
- Les risques de requalification
- Combien rémunérer

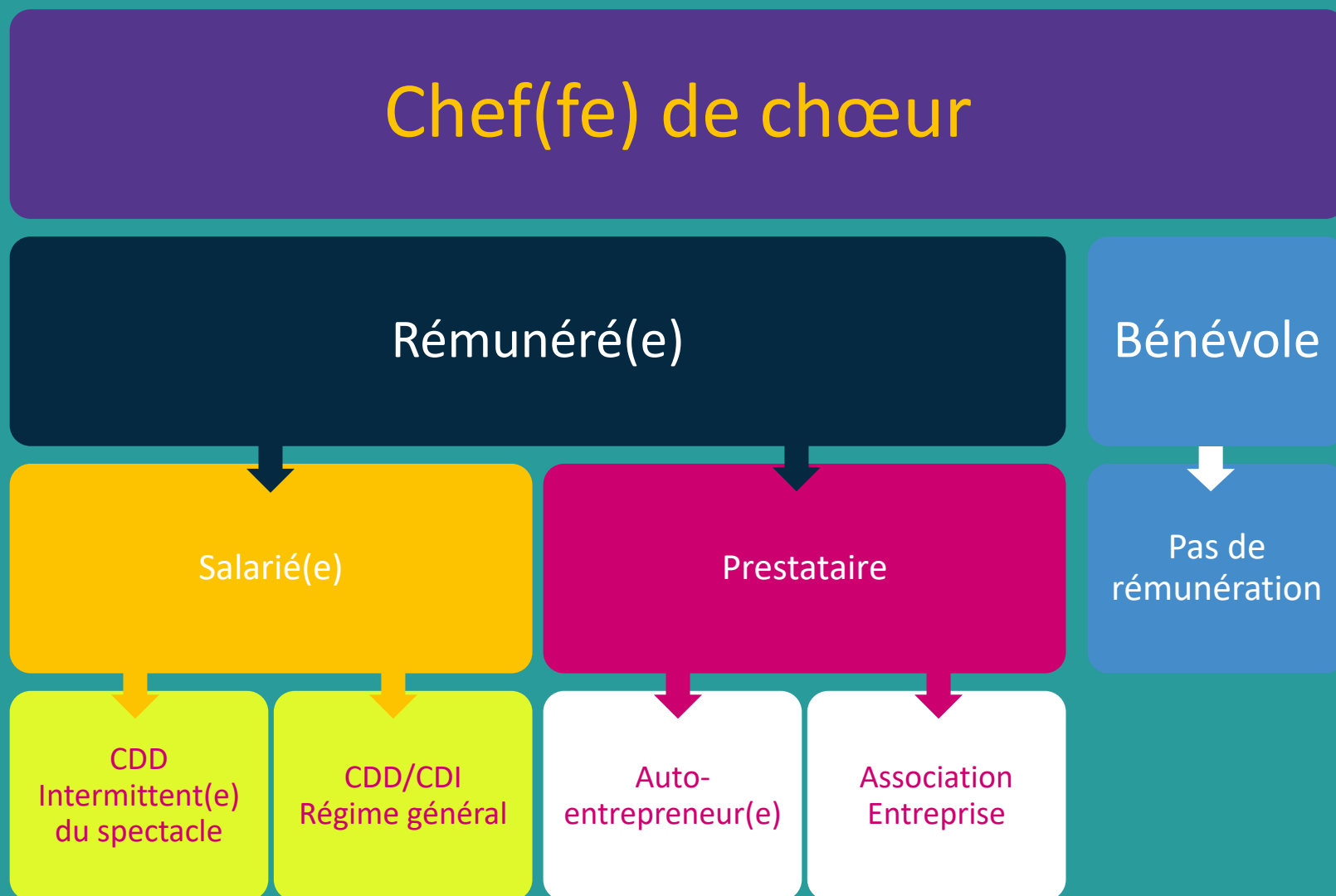
## CAFÉ CHORAL

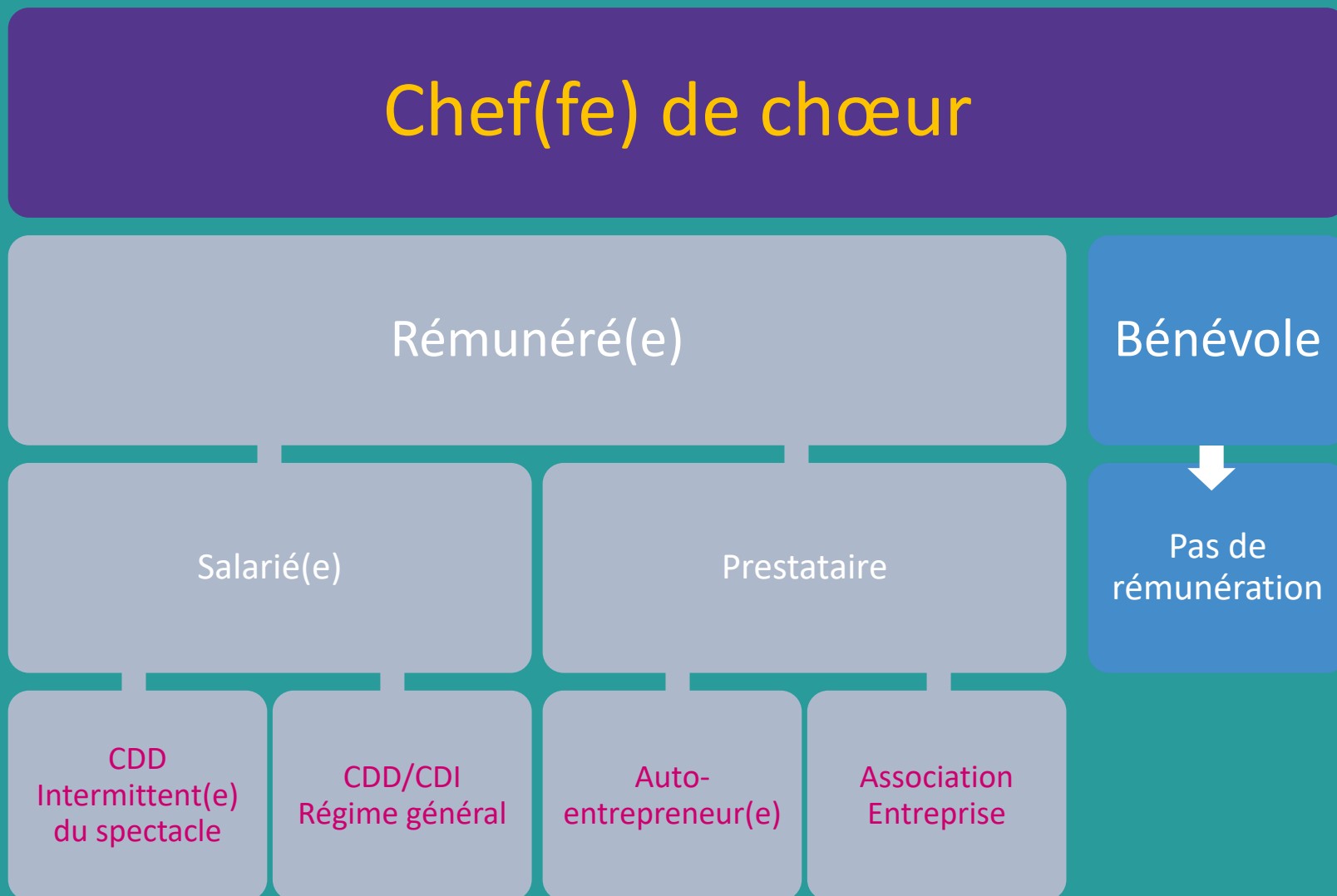


### Précisions de vocabulaire :

Le mot d'**Artiste** est pris dans sa définition légale

**Intermittent du** spectacle sera utilisé pour désigner les salariés rentrent dans le champ des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.





Chef(fe) de chœur **bénévole**



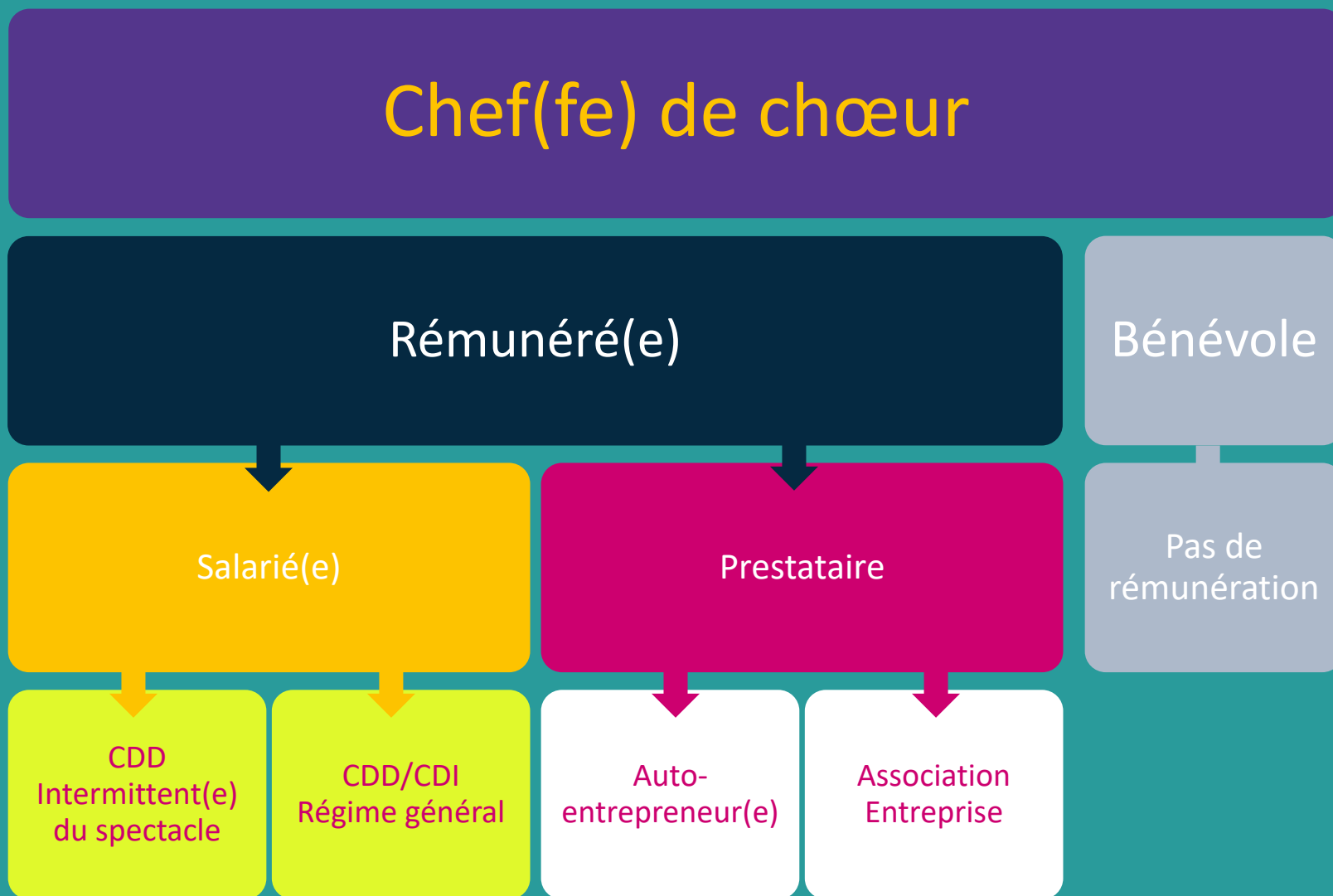
- Activité en dehors du cadre domestique et professionnel
- Activité volontaire
- Pas de rémunération
- En faveur d'une cause d'intérêt général

**Pas de contrepartie**

**Pas de lien de subordination**

- Soumis à une autorité
- Reçoit des ordres
- Contrôle
- Sanctions éventuelles

- ✓ Remboursement de ses frais de transport **avec note frais** :
  - soit au forfait (selon barème kilométrique)
  - soit au réel sur justificatifs (facture d'essence, train ...)
- ✗ Rembourser librement sans justificatif



Chef(fe) de chœur rémunéré →

En CDD intermittent du spectacle  
➤ GUSO  
(CCN spectacle vivant privé)

En CDD ou CDI régime général  
➤ Chèque emploi associatif  
(CCN ECLAT)

Sur facture  
 Autoentrepreneur  
 Association

Salarié(e)

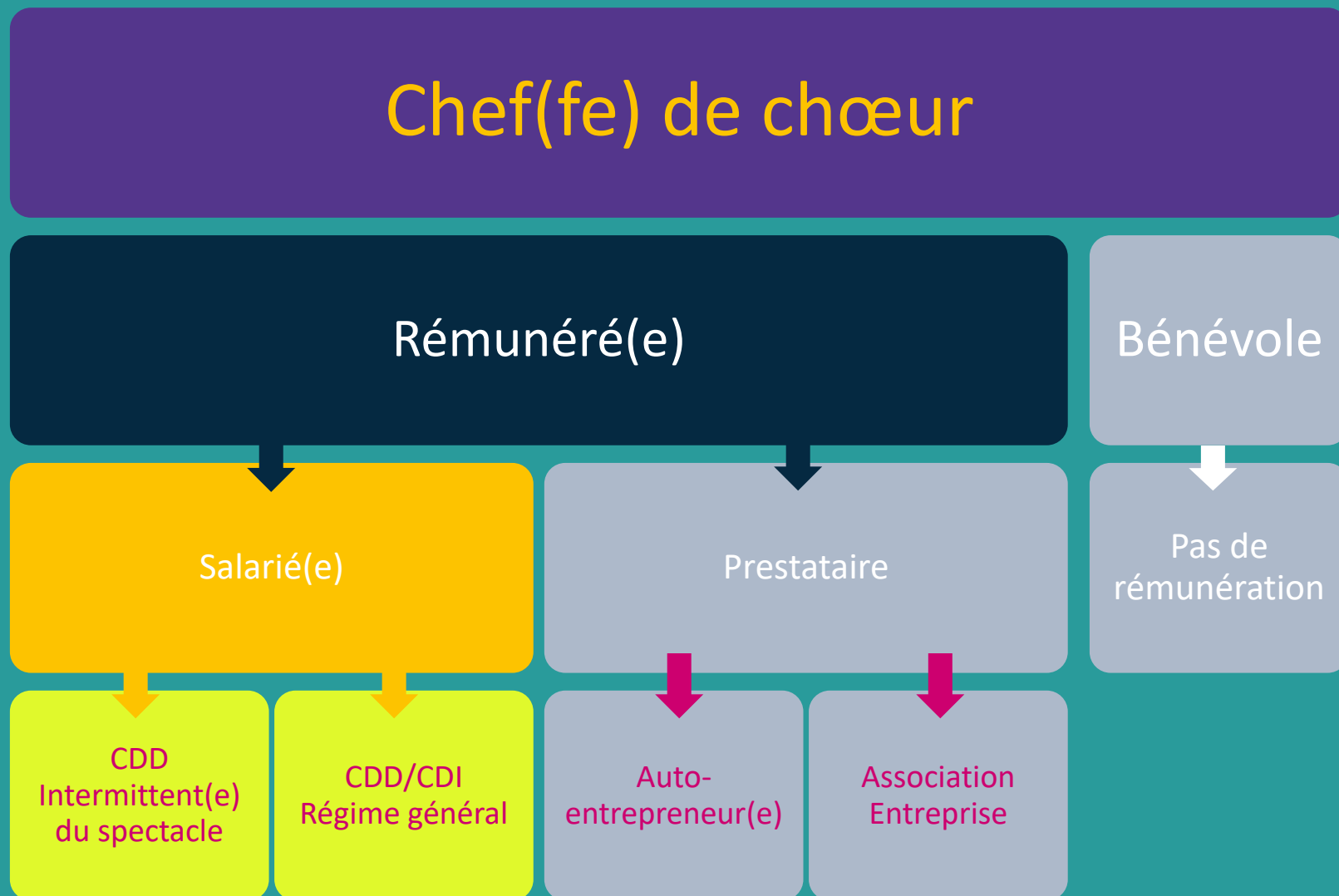
✓ **Contrepartie**  
✓ **Lien de subordination**

- Soumis à une autorité
- Reçoit des ordres
- Contrôle
- Sanctions éventuelles

Prestataire de service

✓ **Contrepartie**  
✗ **Lien de subordination**

# La rémunération des chefs de chœurs





## Intermittence

alternance de périodes travaillées et non travaillées.

C'est un régime spécial d'allocation de l'assurance chômage, ce n'est pas un statut.

L'artiste-interprète ou exécutant est la personne qui représente, chante, récite, déclame, joue ou exécute de toute autre manière **une œuvre littéraire ou artistique**, un numéro de variétés, de cirque ou de marionnettes.

*Art. L212-1 du code de la Propriété Intellectuelle*

**Convention Collective** : CCN entreprises du secteur privé du spectacle vivant

**△ Convention collective étendue** : Elle s'applique dès lors qu'on entre dans son champ d'application

## GUSO : Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

Service de France-Travail

Gratuit et obligatoire, le Guso s'adresse à tout employeur dont l'activité principale n'est pas le spectacle.

⇒ Spectacle occasionnel pour salarié des artistes (en cachets) ou techniciens (en heures)

⚠ Code NAF/APE :

✘ 90.01.Z problématique : assimilé aux professionnels du spectacle

✓ 94.99.Z fonctionne

➤ DPAE (Déclaration préalable à l'embauche) : au plus tard 2h avant le spectacle.

➤ DUS (Déclaration unique simplifiée) : entre M-1 et J+15 du spectacle

➤ Convention Collective : CCN entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Rémunération nette = environ 50% du budget

**Cachet**  
Rémunération forfaitaire  
d'un artiste

## GUSO : Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

### Guso et Licence d'entrepreneur du spectacle

La licence d'entrepreneur du spectacle est obligatoire si :

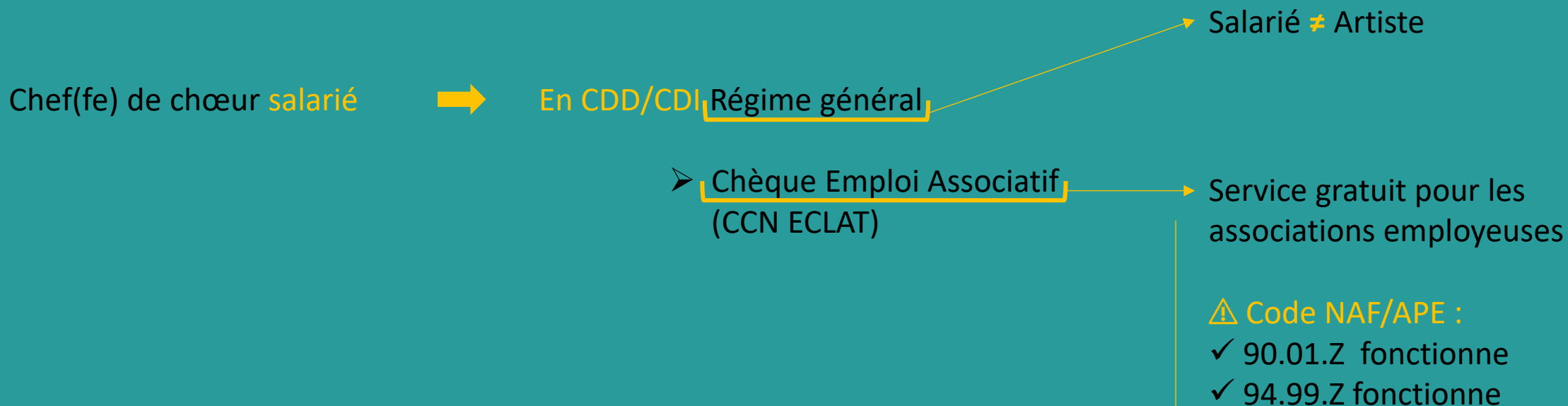
- **Activité principale** = production et la diffusion de spectacle
- Organisation de **+ de 6 concerts par an**

Déclarations en heures ou en cachets

Les artistes et techniciens peuvent être déclarés en cachets ou en heures

- **Musiciens = cachets**
- **Techniciens = heures**

D'autres artistes sont déclarés en heures



## CEA : Chèque Emploi Associatif

Service de l'URSSAF

Gratuit, le CEA permet de gérer les contrats sauf pour les artistes > GUSO  
⇒ Rémunération en heures

Convention Collective : CCN ECLAT

Code NAF/APE :

- ✓ 90.01.Z fonctionne
- ✓ 94.99.Z fonctionne

- DPAE (Déclaration préalable à l'embauche) : avant la prise de poste du salarié
- Volet Social (éléments de rémunération) : jusqu'au 5 du mois suivant

ATTENTION, ne sont pas pris en charge :

- taxe d'apprentissage,
- contribution à la formation professionnelle,
- taxe sur les salaires,
- financement du service de santé au travail,
- financement du paritarisme,
- prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire non imposés par la loi ou la convention collective nationale.

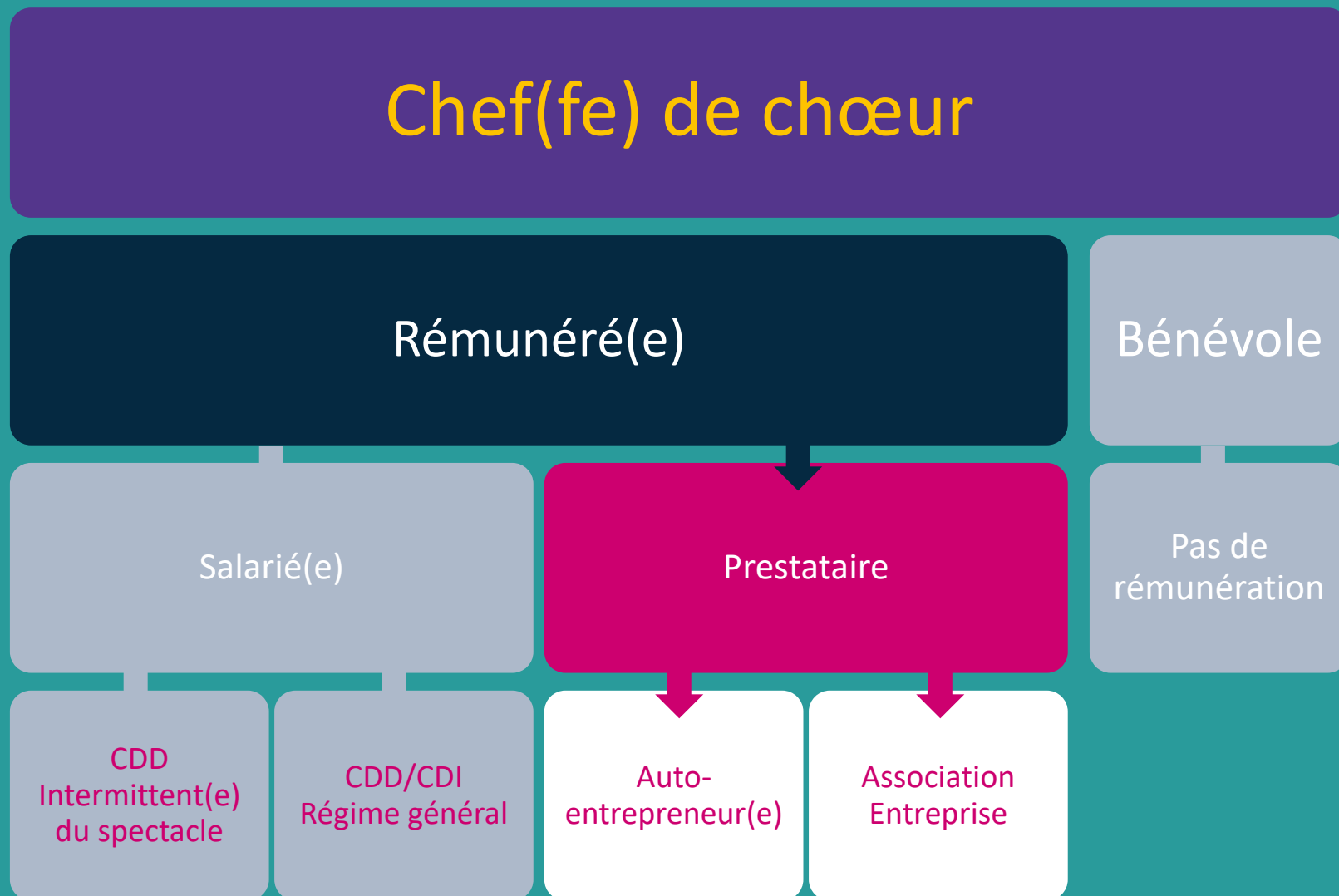
## Régime général ou Intermittence ?

- Quel est l'objet de l'association ?
- Pour quelle activité est engagé le chef de chœur ?

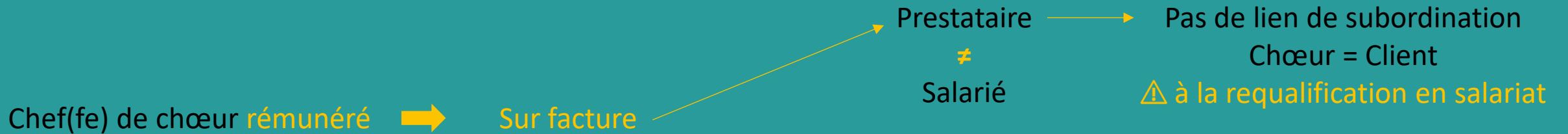
### Activité « loisir », « promotion du chant choral », « dimension sociale »

- Activité courante = Régime général
- Concerts et répétitions dédiées = Intermittence

# La rémunération des chefs de chœurs



# La rémunération des chefs de chœurs



- Autoentrepreneur → Le chef de chœur émet lui-même une facture
- Association → Le chef de chœur est embauché par une structure qui facture sa prestation au chœur

## Salariat VS Autoentreprise

### Cumuler les deux statuts, est-ce possible ?

Oui, mais il faut que les deux activités soient différentes :

➤ L'activité d'auto-entrepreneur doit être différente de l'activité de l'artiste

Ex : un pianiste qui exerce en tant qu'artiste peut être salarié intermittent mais ne peut pas facturer ses prestations de pianiste. Il peut toutefois avoir une autoentreprise pour facturer des cours de piano.

Un artiste doit donc choisir entre exercer son activité principale d'artiste comme auto-entrepreneur ou comme artiste.

## Contractualisez

Le Chèque emploi associatif et le GUSO sont des services dont les bulletins de salaires font preuve de contrat. Néanmoins, ils ne fixent pas tous les engagements et termes de la relation entre les parties.

⇒ Rédigez un contrat

⇒ CDI ou CDD (régime général)

⇒ CDD d'usage (intermittent)

⇒ Contrat de prestation (auto-entrepreneur)

## Risques de requalification

### Bénévole > Salarié

#### Contrepartie

- « Dédommagement forfaitaire »
- Remboursement de frais non justifiés

#### Lien de subordination

#### Existence d'un « contrat bénévole »

### Auto-entrepreneur > Salarié

#### Présomption de salariat des artistes

#### Lien de subordination

- Existant pour le salarié
- Absent pour l'auto-entrepreneur
- Régularité des missions et des montants de facture

#### Lien de subordination

- Soumis à une autorité
- Reçoit des ordres
- Contrôle
- Sanctions éventuelles

## Combien rémunérer son chef de chœur ?

Il n'y a pas de grille de salaire officielle pour les chefs rémunérés de chœurs amateurs

### MAIS

On peut regarder les grilles des conventions collectives :

- CCN des entreprises du spectacle vivant du secteur privé
  - Répétition isolée : cachet minimum de répétition (3h) en brut : 106,03 € (soit environ 82,56 € net / 165,56 € coût total employeur)
  - Concert : cachet de base (4h indivisibles) en brut : 159,05 € (soit environ 123,85 € net / 248,32 € coût total employeur)
- CCN ECLAT
  - 47,60 € / 50,60€ brut pour 2h de répétition

## Documents mis à disposition avec la fiche thématique

- Contrats de travail
  - CDD
  - CDI
- Contrats de prestation
  - Avec un auto-entrepreneur
  - Avec une autre association
- Cerfa 11580 (Reçu fiscal)

À vos questions !



# Ressources

*chant*  
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES  
RENCONTRES

## Prochains Cafés Chorals

Mercredi 25 mars 2026 : Engager un intervenant artistique ou un artiste *avec le soutien du FDVA*

Lundi 30 mars 2026 : Recruter un chef de chœur, méthodologie et diffusion *avec le soutien du FDVA*

Lundi 20 avril 2026 : Rencontre avec les Éditions À Cœur Joie, votre boutique du chant choral



# Ressources

*chant*  
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES  
RENCONTRES

## Contact

Xavier Denaiffe

*Chargé de développement réseau associatif*

xdenaiffe@choralies.org

04 72 19 83 47

[www.choralies.org/ressources](http://www.choralies.org/ressources)